

Le "savant de Tchernobyl" toujours... privé de liberté

Un paradoxe majeur du débat scientifique sur les conséquences de Tchernobyl est qu'un de ses principaux protagonistes est privé de liberté. Les travaux du professeur Iouri Bandajevski l'ont conduit à proposer l'hypothèse que les faibles doses radioactives peuvent entraîner des pathologies non cancéreuses.

Cette interrogation renouvelle le paradigme dominant sur les conséquences de la contamination radioactive. Mais M. Bandajevski est toujours en relégation (ou résidence surveillée) à Peskovtsi, à l'est de Minsk, après avoir été emprisonné quatre ans (*Le Monde* du 24 juin 2003).

Cette situation, qui révolte de nombreuses associations de droits de l'homme, vient d'être dénoncée par le Réseau international des droits de l'homme des académies et sociétés savantes. Dans une lettre datée du 8 mars, le Réseau, dont François Jacob (Prix Nobel 1965) et Claude Cohen-Tannoudji (Prix Nobel 1997) font partie du Comité exécutif, appelle les académies à écrire au président de la Biélorussie, Alexandre Loukachenko, pour *"demander respectueusement que le professeur Bandajevski soit libéré rapidement"*.

Le texte précise que le chercheur est *"considéré par la communauté scientifique internationale comme un prisonnier de conscience qui a passé la majeure partie de sa carrière à aider les victimes biélorusses du désastre de Tchernobyl"*. L'analyse du procès d'Iouri Bandajevski en juin 2001 fait apparaître qu'il *"a été arrêté pour sa critique ouverte des politiques du gouvernement biélorusse à l'égard des conséquences sanitaires du désastre de Tchernobyl sur la population locale"*.

De son côté, le Parlement européen a demandé le 10 mars *"la libération immédiate et sans conditions"* des *"opposants politiques"* au *"dictateur"* Loukachenko. Les eurodéputés demandent également *"la libération immédiate"* de M. Bandajevski.

Celui-ci, après avoir purgé trois ans de prison, a été envoyé dans une colonie de relégation en mai 2004. Son état de santé s'est fortement dégradé. Il a dû être opéré plusieurs fois pendant l'hiver. Le 31 janvier, la liberté conditionnelle, à laquelle il avait en principe droit, lui a été refusée.

Hervé Kempf

Le Monde du 17 mars 2005.